



Familles en danger dans le Mantois !



Le droit au logement est un droit constitutionnel réaffirmé par de nombreuses lois dont la loi n° 2007-290 du 5 mars 2007 instituant le droit au logement opposable et portant diverses mesures en faveur de la cohésion sociale (DALO).

L'état est hors la loi !



Mantes-la-Jolie. Madame E. doit appeler tous les jours le SAMU social (115) pour être hébergée avec sa fille de 5 ans, le soir-même. Reconnue prioritaire pour un hébergement d'urgence depuis le 27 août 2010, elle n'a reçu aucune proposition. Sa fillette est malade, et angoissée. **Cette famille est en danger.**



Mantes-la-Jolie. Madame L. est hébergée par des parents dans un appartement exigu avec ses 2 enfants scolarisés. Ses demandes d'hébergement sont restées sans réponse. **Mme L. et ses enfants sont en danger.**



Aubergenville. À la suite de difficultés financières, la famille A a quitté son logement à Aubergenville, en 2008. Hébergée chez des parents, elle a multiplié les démarches pour se reloger. En vain. La cohabitation devenant impossible, elle vit actuellement à l'hôtel, avec ses 4 enfants, pour un coût mensuel de 1 600 €. **Cette famille est en danger.**

Ne soyez pas les complices passifs !

Rassemblement « Un toit, c'est un droit ! »

Samedi 30 avril 11 h à Mantes-la-Jolie

devant la palais de justice

Rassemblement soutenu par :

Alternatifs du Mantois, Alternative libertaire 78, ASTI, ATTAC 78 Nord, CSF Auber-Épône-Mézières, DECIL, FSU région mantaise, LDH, NPA Val de Seine, PCF Limay, PCF Mantois, Parti de Gauche du Mantois, Parti Socialiste Mantois-Vexin, SUD Education 78, UFAL 78.